



Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Plan d'accessibilité

2025–2028



© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2025

Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse
2025–2028

Ministère de la Justice, Avril 2025

ISBN : 978-1-77448-787-7

Table des matières

Message de la ministre	2
Introduction	3
Principes directeurs	4
Nos réalisations en matière d'accessibilité : Progrès réalisés en 2022–2025	5
Les progrès à l'honneur.....	8
Ce que les gens de la Nouvelle-Écosse nous ont dit	9
Nos priorités et nos engagements pour 2025–2028	10
Engagements à l'échelle du gouvernement.....	10
Priorité 1 : Sensibilisation et acquisition de capacités.....	11
Priorité 2 : Environnement bâti.....	12
Priorité 3 : Éducation.....	13
Priorité 4 : Emploi.....	14
Priorité 5 : Prestation des biens et des services	15
Priorité 6 : Information et communication.....	16
Priorité 7 : Transports publics et leurs infrastructures	17
Priorité 8 : Responsabilité.....	18
Conclusion	19
Annexe : Glossaire	20

Vous trouverez dans l'Annexe la définition en langage simple de **termes clés** utilisés dans le document.

Vous trouverez aussi plus d'information et des documents sources en ligne en cliquant sur le [texte souligné qui apparaît en hyperlien](#).

Message de la ministre



En 2017, lorsque la loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse (*Accessibility Act*) a été adoptée, le gouvernement s'est engagé à prévenir et à éliminer les **obstacles** à l'accessibilité. La loi et *Accessibilité intégrale 2030* engagent le gouvernement à prôner par l'exemple.

Il est important que le gouvernement prenne l'initiative dans ce dossier. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est le plus important fournisseur de programmes et de services de la province et l'employeur le plus important de la province. Nos engagements en matière d'accessibilité nous permettront de continuer à faire du progrès en matière de prévention et d'élimination des obstacles pour toutes les personnes en situation de handicap de la Nouvelle-Écosse.

Depuis la publication de notre dernier Plan d'accessibilité en 2022, nous avons progressé dans l'atteinte de nos objectifs en matière d'accessibilité. Ces progrès sont à la base des engagements pris dans le présent plan d'accessibilité. Le Plan d'accessibilité 2025-2028 du gouvernement montre ce que nous ferons au cours des trois prochaines années pour prévenir et éliminer les obstacles.

Les **ministères** et les **offices** ont également contribué à nos objectifs dans ce dossier en mettant en œuvre d'autres stratégies et priorités du gouvernement. Il s'agit, entre autres, de la Stratégie sur l'équité et les initiatives antiracistes, les mesures correctives suite aux constatations de discrimination systémique, le Cadre sur l'équité en matière de santé, le Plan d'action sur l'autisme (*Autism Action Plan*) et d'autres engagements à assurer des soins de santé mentale universels. Ces stratégies aident la Nouvelle-Écosse à devenir une province plus **équitable**.

Les attitudes à l'égard de l'accessibilité ont évolué positivement depuis 2017. Davantage de Néo-Écossais et de Néo-Écossaises comprennent ce que signifie être en situation de handicap. Un plus grand nombre d'organisations s'efforcent d'éliminer et de prévenir les obstacles. Nos partenaires qui jouent un rôle dans l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse sont de plus en plus sensibilisés. Bien que des progrès soient réalisés, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

J'encourage tous les gens de la Nouvelle-Écosse à soutenir notre objectif d'une Nouvelle-Écosse accessible. Renseignez-vous sur l'élaboration des **normes d'accessibilité**. Participez à ce changement positif. Intégrez l'accessibilité dans la vie de tous les jours.

Becky Druhan

Ministre responsable de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*)

Introduction

La Nouvelle-Écosse a adopté la loi sur l'accessibilité ([Accessibility Act](#)) en 2017. L'accessibilité est un droit de la personne. La loi fixe un objectif : la province doit devenir accessible d'ici 2030 en élaborant et en mettant en œuvre des normes d'accessibilité. La loi exige que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ait un plan d'accessibilité et qu'il soit mis à jour tous les trois ans.

Le Plan d'accessibilité 2025-2028 est le troisième plan d'accessibilité du gouvernement depuis celui de 2018. Il s'agit d'une mise à jour qui fait fond sur les progrès réalisés au moyen des plans de [2018–2021](#) (en anglais seulement) et [2022–2025](#) (en anglais seulement). Les ministères et les organismes du gouvernement ont uni leurs efforts dans le cadre d'un Comité interministériel sur l'accessibilité afin de préparer le présent plan mis à jour. Le plan comprend :

- des engagements nouveaux et actualisés afin de déterminer, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité dans les politiques, les programmes, les services et les lieux de travail du gouvernement;
- l'engagement de tous les ministères à faire progresser l'accessibilité en fonction de leur mandat et de leurs priorités internes;
- des principes directeurs qui aideront à mettre en œuvre le plan de manière uniforme dans l'ensemble du gouvernement;
- des résumés de ce que les personnes néo-écossaises en situation de handicap nous ont dit pour l'éclairer;
- des rapports sur les progrès réalisés dans le cadre du plan précédent.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse – Prêcher par l'exemple est une des six priorités que l'on retrouve dans [Accessibilité intégrale 2030](#). Le gouvernement s'y est engagé à prêcher par l'exemple en matière d'accessibilité, notamment dans la manière dont nous élaborons nos plans d'accessibilité.

Le Plan d'accessibilité de 2025-2028 a été éclairé par des **consultations** et par les **points de vue des personnes concernées**. Il utilise un **langage simple** et une **approche intersectionnelle de l'accessibilité**. Il a été préparé dans un format accessible et traduit de l'anglais en langue ASL (American Sign Language) et en français.

Résultats escomptés du Plan d'accessibilité 2025–2028

- **Accès équitable** : Les personnes en situation de handicap auront un accès équitable aux programmes, aux services, aux bâtiments, aux espaces, aux informations et aux communications du gouvernement.
- **Emploi équitable** : Les personnes en situation de handicap auront un accès équitable à l'emploi, notamment à des systèmes et à des outils de soutien pour avoir accès à de l'avancement professionnel et pour réussir au travail.
- **Sensibilisation et acquisition de capacités** : Les employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en apprendront davantage sur les droits des personnes en situation de handicap, les obstacles à l'accessibilité et les meilleures pratiques en matière d'accessibilité qu'ils peuvent appliquer dans leur travail.

Principes directeurs

Ces principes représentent les valeurs et les comportements qui orienteront les travaux du gouvernement à mesure que nous exécutons le Plan d'accessibilité 2025–2028. Ils proviennent du Plan d'accessibilité 2022-2025.

Rien pour nous sans nous

Les commentaires et les points de vue des personnes concernées font partie du processus de prise de décision. De nombreux types de handicaps sont reconnus, y compris les handicaps cachés et les troubles épisodiques. Les travaux adoptent une approche intersectionnelle de l'accessibilité et tiennent compte de la discrimination fondée sur la capacité physique (ou le **capacitisme**) ainsi que des autres formes de marginalisation ou d'oppression.

Responsabilité commune

Tous les ministères et les organismes du gouvernement prêchent par l'exemple et collaborent.

Harmonisation

L'accessibilité fait partie de nos tâches quotidiennes. Les objectifs en matière d'accessibilité cadrent avec nos mandats et nos priorités, y compris nos objectifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Droits de la personne

L'accessibilité est un droit de la personne. Nous nous efforçons de veiller à ce que toute la population de la Nouvelle-Écosse puisse participer pleinement et concrètement à la vie de la société.

Milieus de travail sécuritaires, dignité et autonomie

Les lieux de travail du gouvernement sont physiquement et psychologiquement sans danger pour les employés en situation de handicap. Nous protégeons et favorisons la dignité et l'autonomie des employés dans tout ce que nous entreprenons.

Innovation et flexibilité

Nous adoptons de nouvelles façons de travailler et de penser dans nos efforts en vue de prévenir et de supprimer les obstacles auxquels se heurtent les personnes en situation de handicap.

Nos réalisations en matière d'accessibilité : Progrès réalisés en 2022–2025

Au cours des trois dernières années, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a poursuivi ses efforts afin de remplir ses engagements énoncés dans le Plan d'accessibilité 2022-2025. Les progrès réalisés sont présentés chaque année dans le [rapport annuel du ministre sur l'accessibilité](#) (en anglais seulement).

Nous avons réalisé des progrès dans les [six normes d'accessibilité](#) (en anglais seulement) :

- Les ministères ont collaboré à l'élaboration de la norme d'accessibilité pour l'environnement bâti et à la consultation du public au sujet de la norme proposée. Le gouvernement a adopté la norme en mars 2025.
- Les ministères ont collaboré à l'examen des recommandations du [Conseil consultatif sur l'accessibilité](#) pour la norme d'accessibilité à l'éducation, et ils ont continué à travailler à l'élaboration de la norme proposée.
- Les ministères ont aidé le Conseil consultatif sur l'accessibilité à formuler des recommandations pour la proposition de norme d'accessibilité à l'emploi. Nous sommes en train d'examiner les recommandations et de rédiger la norme.
- Le gouvernement a aidé le [Comité d'élaboration de la norme en matière de biens et de services](#) et le Conseil consultatif sur l'accessibilité à préparer des recommandations pour la norme proposée et à consulter le public sur les propositions de recommandations.

- Le gouvernement a aidé le Conseil consultatif sur l'accessibilité à former le [Comité d'élaboration de la norme en matière de transport en commun](#) et le [Comité d'élaboration des normes en matière d'information et de communication](#). Ces comités ont commencé à rédiger des recommandations pour ces normes.

Le gouvernement a intensifié ses efforts pour **renforcer nos capacités** en tant que chef de file dans le domaine de l'accessibilité. Nous avons mis au point une nouvelle formation obligatoire sur l'accessibilité pour tous les fonctionnaires et la formation *Accessibility Confident Leadership* pour les gestionnaires et les superviseurs.

Les ministères ont élargi les programmes de formation et de sensibilisation à l'accessibilité et au handicap destinés aux fonctionnaires, reconnu la Semaine de sensibilisation à l'accessibilité et la Journée internationale des personnes handicapées, diffusé les ressources en matière d'accessibilité et de handicap auprès des fonctionnaires et collaboré à la mise en place d'un centre de ressources interne sur l'accessibilité destinées aux fonctionnaires.

Le gouvernement a lancé la campagne et le site Web [Access Includes Everyone](#) (en anglais seulement) ainsi que le [centre de ressources en matière d'accessibilité](#). Nous avons créé une liste d'experts de personnes concernées, qui réunit un groupe de personnes néo-écossaises en situation de handicap, chargées d'examiner les projets et de formuler des commentaires à leur sujet. Nous avons financé pendant deux ans la création d'un forum sur les partenariats pour les personnes en situation de handicap afin d'aider les organisations représentant ces personnes à renforcer leurs capacités et à accroître la collaboration entre le gouvernement et les organisations partenaires.

Le gouvernement a aidé les **organismes prescrits du secteur public** (OPSP) à élaborer, mettre en œuvre et actualiser leurs plans d'accessibilité en concevant des ressources, en présentant des exposés et en prodiguant des conseils. Nous avons créé une formation intitulée *Fondements de l'accessibilité* à l'intention des OPSP, qui couvre les concepts de base du handicap et de l'accessibilité, et nous avons ensuite étendu cette formation aux organismes prescrits.

Les ministères ont réalisé des audits de l'accessibilité ainsi que des rénovations dans les espaces appartenant au gouvernement ou loués par lui. Nous avons déterminé et élaboré des plans pour éliminer les obstacles dans les palais de justice loués. Nous avons amélioré l'accessibilité des centres Accès Nouvelle-Écosse dans toute la province. Dans le cadre des programmes de subventions à l'accessibilité pour les entreprises et les communautés, nous avons investi dans 98 projets visant à améliorer l'accessibilité et l'inclusion dans les bibliothèques, les musées, les espaces de loisirs et les espaces communautaires.

Le gouvernement a poursuivi son travail en vue de faire de la Nouvelle-Écosse une province plus équitable :

- Nous avons annoncé le [Cadre d'équité en santé de la Nouvelle-Écosse](#) et entamé sa mise en œuvre.
- Nous avons commencé à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport sur l'examen des droits de la personne et mesures correctives à la suite des constatations de discrimination systémique à l'encontre des personnes néo-écossaises en situation de handicap ([Human Rights Review and Remedy for the Findings of Systemic Discrimination Against Nova Scotians with Disabilities](#)) (en anglais seulement).
- Nous avons élaboré et entamé la mise en œuvre de la [Stratégie en matière d'équité et de lutte contre le racisme](#) pour remédier à la haine, aux inégalités et au racisme systémiques.

Les ministères ont aussi contribué à ce travail :

- en créant et en mettant en œuvre un outil d'évaluation des effets sur l'équité afin de soutenir une approche pangouvernementale visant à recenser et à combattre l'iniquité et le racisme systémiques;
- en créant de nouveaux comités sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité;
- en mettant sur pied des groupes de travail et en créant de nouveaux postes pour faire avancer le travail en matière d'accessibilité;
- en utilisant des pratiques de communication accessible pour les programmes et les services gouvernementaux, y compris des formulaires et des guides accessibles utilisés par les clients.

Les ministères ont collaboré pour recenser et supprimer les obstacles auxquels se heurtent les personnes néo-écossaises en situation de handicap lorsqu'ils posent leur candidature auprès d'agences, de conseils et de commissions. Ils ont notamment créé une vidéo de recrutement en langue des signes américaine et un portail de candidature en ligne accessible.

Le gouvernement a préparé notre [Réponse du gouvernement de la Nouvelle-Écosse au rapport d'examen indépendant de la loi sur l'accessibilité \(Accessibility Act\) de la Nouvelle-Écosse](#) et il a commencé à prendre des mesures pour donner suite aux recommandations de l'examen.

Les progrès à l'honneur

Le gouvernement a amélioré l'accessibilité des plages et des parcs provinciaux dans toute la province. Nous avons aménagé un terrain de camping accessible au parc provincial Caribou-Munroes Island et modernisé les toilettes du parc provincial Dollar Lake et du parc provincial Lawrencetown Beach pour les rendre plus accessibles. Nous avons également ajouté des tapis de plage aux parcs provinciaux Rainbow Haven Beach, Dollar Lake, Point Michaud Beach et Port Hood Station pour que leur plage soit mieux accessible.

Nous avons aidé les municipalités et les villages à créer des services de transport communautaires accessibles. Lunenburg County Wheels offre aux gens de l'ouest du comté de Lunenburg un service accessible de porte à porte avec réservation préalable. Dans la municipalité du district de St. Mary's, les gens peuvent réserver des transports en commun accessibles et peu coûteux par l'intermédiaire de SMART-GO.

Nous avons mis au point une formation destinée à soutenir les professionnels qui aident les personnes en situation de handicap à entrer ou à revenir sur le marché du travail. Cette formation a été créée avec l'aide d'experts en la matière dans le domaine du handicap. Elle est disponible en ligne.



Ce que les gens de la Nouvelle-Écosse nous ont dit

Le Plan d'accessibilité 2025-2028 a été élaboré en tenant compte des points de vue des personnes néo-écossaises en situation de handicap. Il comprend des données recueillies par la Direction de l'accessibilité lors des consultations communautaires organisées entre 2022 et 2024.

Le plan reflète également les données provenant du [Rapport d'examen indépendant de la loi sur l'accessibilité](#), de [l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 – Résultats pour la Nouvelle-Écosse](#) (en anglais seulement), du [Sondage auprès des fonctionnaires de 2022](#) (en anglais seulement), de même que les commentaires formulés par des fonctionnaires en situation de handicap et le Conseil consultatif sur l'accessibilité.

Les enseignements que nous avons tirés :

- Les personnes en situation de handicap rencontrent des obstacles pour accéder aux services essentiels (en particulier dans les systèmes de santé et de justice), aux espaces publics, aux logements accessibles, aux transports publics dans toute la province, aux communications et aux informations du gouvernement et aux activités de toutes sortes.
- Les personnes en situation de handicap se heurtent à des obstacles à l'emploi, notamment à l'accès à l'emploi (y compris dans le secteur public) et à l'obtention des systèmes et des outils de soutien nécessaires pour réussir et obtenir de l'avancement au travail.
- La stigmatisation et les préjugés restent fréquents.
- Les fonctionnaires ont besoin de plus d'informations et de soutien pour apprendre à intégrer l'accessibilité dans leur travail quotidien.
- Les entreprises et les organismes publics prescrits ont besoin d'informations et de soutien pour comprendre comment interagir de manière constructive avec les personnes en situation de handicap, comment rendre leur environnement bâti accessible et comment se conformer aux exigences en matière d'accessibilité (y compris l'exécution de plans d'accessibilité).



Nos priorités et nos engagements pour 2025–2028

Engagements à l'échelle du gouvernement

Pour faire avancer nos priorités en matière d'accessibilité à l'échelle du gouvernement, tous les ministères s'engagent à :

- continuer à utiliser une approche axée sur l'accessibilité dans les travaux sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité;
- signaler aux employés les moyens de s'informer sur l'accessibilité et demander à tous les fonctionnaires de participer à des initiatives de sensibilisation et d'éducation à l'accessibilité;
- renforcer les capacités pour soutenir le travail sur l'accessibilité au sein du gouvernement, notamment en diffusant la documentation et les renseignements pour aider les employés à se familiariser avec les pratiques d'accessibilité qu'ils peuvent utiliser dans leur travail;
- s'efforcer de supprimer les obstacles à l'emploi et de créer des lieux de travail sûrs et inclusifs pour les personnes en situation de handicap;
- soutenir les employés en situation de handicap pour qu'ils réussissent et progressent dans leur carrière, notamment en leur offrant davantage de possibilités de leadership et de perfectionnement professionnel;
- s'efforcer de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité des politiques, des programmes et des services gouvernementaux;
- créer des plans pour mettre en œuvre leurs engagements en matière d'accessibilité (le gouvernement rendra compte des progrès accomplis une fois l'an);
- mettre en œuvre un modèle de gouvernance et de rapports par le directeur exécutif pour le plan d'accessibilité du gouvernement.

Nos priorités



Sensibilisation et acquisition de capacités



Environnement bâti



Éducation



Emploi



Prestation des biens et des services



Information et communication



Transports publics et leurs infrastructures



Responsabilité



PRIORITÉ 1 : Sensibilisation et acquisition de capacités

Afin d'instaurer une culture de l'accessibilité dans l'ensemble de la fonction publique et d'aider les organisations et les collectivités à renforcer leur capacité à améliorer l'accessibilité en Nouvelle-Écosse, les ministères s'engagent à :



- établir des rapports et des partenariats réciproques avec les communautés sous-représentées et mal desservies ainsi qu'avec les organisations de personnes en situation de handicap afin d'améliorer l'accessibilité pour ces personnes;
- collaborer à la mise en œuvre de la décision relative aux droits de la personne visant à rendre les toilettes des restaurants accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants;
- renforcer les capacités pour soutenir le travail sur l'accessibilité au sein du gouvernement et pour sensibiliser à l'accessibilité, notamment :
 - le ministère de la Justice et l'Office de l'équité et de lutte contre le racisme qui créeront des initiatives de sensibilisation et d'éducation à l'accessibilité pour les employés du gouvernement;
 - le ministère de la Justice qui continuera de collaborer avec le Nova Scotia Disability Employee Network et de lui apporter son soutien;
 - les ministères qui intégreront les meilleures pratiques en matière d'accessibilité lorsqu'ils organisent des réunions, des activités et des rencontres à l'intention des fonctionnaires et du public;
- travailler ensemble pour sensibiliser à la loi sur l'accessibilité et au travail sur l'accessibilité dans toute la province;
- aider les collectivités et les organisations à rendre leurs programmes et leurs services accessibles en les aidant à en apprendre davantage sur l'accessibilité, le handicap et les meilleures pratiques en matière d'accessibilité;
- promouvoir les possibilités de financement qui soutiennent l'accessibilité;
- créer des ressources et des soutiens pour aider les organismes prescrits du secteur public à devenir plus accessibles et à satisfaire aux exigences de la loi sur l'accessibilité, y compris :
 - créer des plans d'accessibilité;
 - respecter les normes sur l'accessibilité quand elles sont promulguées;
 - collaborer avec leurs comités consultatifs sur l'accessibilité et avec les communautés sous-représentées et mal desservies.

Le ministère de la Justice :

- mettra en place un partenariat entre les universités, le gouvernement et d'autres organisations afin d'accroître la recherche sur l'accessibilité.



PRIORITÉ 2 : Environnement bâti

Pour améliorer l'accessibilité des édifices, des bureaux et des espaces publics que le gouvernement possède, loue et exploite, les ministères :

- collaboreront à la mise en œuvre de la norme d'accessibilité à l'environnement bâti;
- continueront à collaborer avec les Travaux publics et les propriétaires pour vérifier les environnements bâtis détenus et loués par le gouvernement (y compris les espaces de soins de santé, les logements abordables, les espaces d'apprentissage et les résidences de soins de longue durée) afin de recenser et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Le ministère des Travaux publics :

- achèvera l'élaboration de son manuel d'audit de l'accessibilité, qui servira à repérer et à supprimer les obstacles dans les bâtiments et les espaces publics gérés par le gouvernement;
- continuera à réaliser des audits de l'environnement bâti afin de contribuer à l'élaboration d'un plan et de recommandations visant à satisfaire aux exigences de la loi sur l'accessibilité;
- fournira des conseils aux autres ministères pour les aider à utiliser le manuel d'audit de l'accessibilité.

Le ministère des Affaires municipales :

- continuera à soutenir la formation continue des agents du bâtiment en matière d'accessibilité conformément au règlement du code du bâtiment de la Nouvelle-Écosse.



Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture :

- examinera les emplacements de pêche sportive sans obstacle existants afin d'évaluer leur degré d'accessibilité pour un éventail de handicaps;
- fournira des informations sur les emplacements de pêche sportive sans obstacle et veillera à ce que les informations figurant sur le site Web du ministère soient utiles et exactes.



PRIORITÉ 3 : Éducation

Pour créer des milieux d'apprentissage où tous les élèves, à tous les stades de leur vie, peuvent participer, les ministères :

- collaboreront à l'adoption et à la mise en œuvre de la norme d'accessibilité à l'éducation;
- lanceront une approche provinciale pour améliorer les transitions pour les élèves en situation de handicap à l'intérieur et entre les niveaux et les secteurs d'éducation.



Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :

- intégrera des informations sur le handicap et l'accessibilité dans les programmes scolaires, le cas échéant, et veillera à ce que ces programmes soient accessibles aux apprenants en situation de handicap;
- explorera les options accessibles dans les programmes proposés avant et après l'école;
- déterminera et supprimera les obstacles auxquels sont confrontés les élèves en situation de handicap dans l'accès aux espaces, aux programmes et aux (en fonction des besoins des élèves actuels).

Le ministère de l'Éducation postsecondaire :

- fera de l'élimination des obstacles liés à l'incapacité et aux attitudes dans les établissements d'enseignement postsecondaire une priorité;
- renforcera la manière dont il fournit des services aux établissements d'enseignement postsecondaire afin de créer des expériences positives pour les étudiants en situation de handicap.

Le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration et l'Agence de l'apprentissage de la Nouvelle-Écosse :

- rendront les programmes d'apprentissage plus accessibles et créeront de nouveaux types de soutien pour les apprentis en situation de handicap.



PRIORITÉ 4 : Emploi

Pour soutenir la création de lieux de travail accessibles, y compris au sein du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, les ministères vont :

- collaborer à l'adoption et à la mise en œuvre de la norme d'accessibilité à l'emploi.

Le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration :

- aidera les employeurs à rendre les lieux de travail plus accessibles en contribuant à accroître les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap et en fournissant des outils, des aides et des conseils pour l'emploi inclusif.

L'Office de l'équité et de lutte contre le racisme :

- élaborera et mettra en œuvre des stratégies et des outils d'évaluation pour éliminer les obstacles à l'emploi au sein du gouvernement.





PRIORITÉ 5 : Prestation des biens et des services

Afin d'offrir aux personnes en situation de handicap un accès équitable aux biens et aux services fournis par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, les ministères vont :

- promulguer et appliquer la norme d'accessibilité des biens et des services;
- collaborer pour mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'examen des droits de la personne et mesures correctives à la suite des constatations de discrimination systémique à l'encontre des personnes néo-écossaises en situation de handicap (*Nova Scotia Human Rights Review and Remedy for the Findings of Systemic Discrimination Against Nova Scotians with Disabilities*) (en anglais seulement).

Le ministère de Service Nouvelle-Écosse :

- intégrera l'accessibilité dans le processus de passation des marchés publics.

Le ministère des Affaires municipales :

- explorera la manière dont les localités peuvent être plus accessibles grâce à l'aménagement du territoire.

Le ministère de la Santé et du Mieux-être :

- mettra en œuvre le Cadre sur l'équité en matière de santé;
- collaborera avec les partenaires du secteur de la santé pour s'assurer que les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès équitable aux soins de santé, et pour mesurer les progrès accomplis.



Le ministère de la Gestion des urgences :

- prendra en compte l'accessibilité et travaillera avec les personnes concernées lors de l'élaboration des stratégies de gestion des urgences.



PRIORITÉ 6 : Information et communication

Pour que les communications du gouvernement soient utiles à tous, les ministères :

- aideront le Conseil consultatif sur l'accessibilité à formuler ses recommandations concernant la norme d'accessibilité de l'information et des communications et aideront le ministère de la Justice à rédiger la proposition de norme;
- créeront des ressources en matière de communication accessible qui seront diffusées dans l'ensemble du gouvernement afin de renforcer les capacités internes, de soutenir des pratiques uniformes et de veiller à ce que les communications du gouvernement soient accessibles;
- appliqueront une approche axée sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité lors de l'examen régulier des politiques et des pratiques de communication.



Le ministère de la Santé et du Mieux-être :

- préparera une stratégie de communications internes qui tient compte de l'accessibilité.

Le ministère de la Justice :

- préparera une stratégie de communication et de dialogue sur l'accessibilité.



PRIORITÉ 7 : Transports publics et leurs infrastructures

Afin d'améliorer l'accessibilité des transports publics et de leurs infrastructures pour faciliter les déplacements de tous, les ministères vont :

- soutenir le Conseil consultatif sur l'accessibilité pour qu'il formule ses recommandations concernant la norme d'accessibilité des transports publics et des infrastructures de transport, et soutenir le ministère de la Justice pour qu'il rédige la proposition de norme;
- élaborer des plans visant à prévenir et à supprimer les obstacles dans les systèmes de transport communautaire et scolaire, en veillant à ce que les plans incluent les zones rurales et les populations sous-représentées et mal desservies.





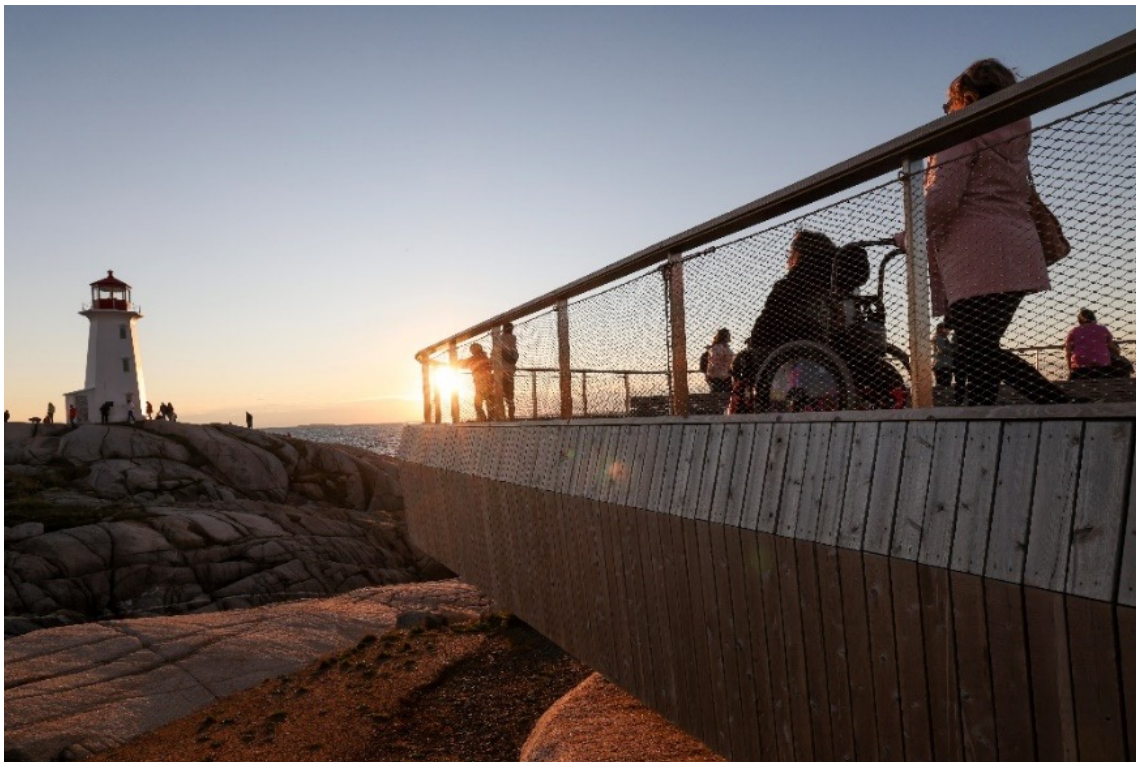
PRIORITÉ 8 : Responsabilité

Pour coordonner les priorités en matière d'accessibilité dans l'ensemble du gouvernement, et pour suivre et mesurer les progrès réalisés, le gouvernement :

- nommera le prochain réviseur indépendant de la loi sur l'accessibilité pour mener le deuxième examen.

Le ministère de la Justice :

- apportera son soutien au réviseur pour qu'il fasse son travail;
- suivra les progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de son Plan d'accessibilité;
- utilisera le Cadre de conformité et d'application de la loi sur l'accessibilité.



Conclusion

Guidé par son troisième plan d'accessibilité, le gouvernement continuera à montrer l'exemple pour rendre la Nouvelle-Écosse plus accessible et plus équitable. Nous continuerons à faire des progrès et à les mesurer dans toute la province et dans tous les secteurs.

Nous montrerons comment nous respectons les engagements pris dans le Plan d'accessibilité 2025-2028 en publiant le Rapport annuel du ministre sur l'accessibilité. Nous continuerons à élaborer et à promulguer des normes d'accessibilité, et à collaborer avec tous les ministères et les organismes pour prévenir et pour éliminer les obstacles à l'accessibilité à mesure que nous réalisons les engagements pris dans ce plan.

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les personnes néo-écossaises en situation de handicap qui contribuent à l'élaboration des normes et des plans d'accessibilité et à d'autres aspects de notre travail. Nous invitons toute la population de la province à participer et à soutenir ce travail.



Annexe : Glossaire

acquisition de capacités / renforcer nos capacités

Le processus de développement des forces et du potentiel d'une organisation. Il ne s'agit pas seulement d'exécuter des tâches, mais aussi de changer les mentalités et les attitudes.

capacitisme

Discrimination et préjugés sociaux à l'encontre des personnes en situation de handicap, fondés sur la croyance que les personnes ayant des capacités typiques sont meilleures. Cette notion englobe les stéréotypes nuisibles, les idées fausses et les généralisations concernant les personnes handicapées.

consultation

Un moyen (par exemple une rencontre ou un sondage) pour les gens d'exprimer leur opinion sur quelque chose, par exemple, la version préliminaire d'un document.

équitable, équité

Lorsque chacun reçoit les ressources dont il a besoin pour réussir. L'équité n'est pas la même chose que l'égalité, c'est-à-dire que tout le monde est traité de la même manière, même s'il a des besoins différents ou spécifiques.

intersectionnel, approche intersectionnelle de l'accessibilité

Les personnes en situation de handicap ont des identités, des expériences et des antécédents très différents qui se rejoignent et se chevauchent, et nombre d'entre elles sont victimes de marginalisation et de discrimination. Dans le cadre de notre travail en matière d'accessibilité, nous tenons compte des impacts sur ces diverses communautés.

langage simple

Communication conçue pour s'assurer que le public visé puisse facilement trouver ce dont il a besoin, comprendre ce qu'il trouve et utiliser ces informations.

ministères, offices

Une division du gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui s'occupe d'une fonction ou d'un secteur en particulier. En voici la liste :

- Office de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances
- Ministère de l'Éducation postsecondaire
- Office des affaires afro-néo-écossaises
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine

- Ministère de la Cybersécurité et des Solutions numériques
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Ministère de la Gestion des urgences
- Ministère de l'Énergie
- Ministère de l'Environnement et du Changement climatique
- Office de l'équité et de lutte contre le racisme
- Bureau du Conseil exécutif
- Ministère des Pêches et de l'Aquaculture
- Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
- Ministère de la Croissance et du Développement
- Ministère de la Santé et du Mieux-être
- Ministère des Affaires intergouvernementales
- Ministère de la Justice
- Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration
- Office des affaires L'nu
- Ministère des Affaires municipales
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère des Opportunités et du Développement social
- Commission de la fonction publique
- Ministère des Travaux publics
- Office de l'efficacité des services
- Ministère des Aînés et des Soins de longue durée
- Ministère de Service Nouvelle-Écosse

normes d'accessibilité

La loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) permet au gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'élaborer des lois visant à prévenir et à éliminer les obstacles à l'accessibilité. Les normes sont un ensemble de règles que le gouvernement, le secteur public et d'autres organisations, telles que les entreprises, doivent respecter.

obstacles

Ce qui empêche les personnes en situation de handicap de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie de la société.

organismes prescrits du secteur public

Organismes qui sont tenus, en vertu de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), d'établir des plans d'accessibilité et de former des comités consultatifs en matière d'accessibilité. Il s'agit des organismes suivants :

- Les municipalités et les villages
- Les universités et le Nova Scotia Community College
- Les bibliothèques publiques régionales
- Le Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse
- La Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique
- Build Nova Scotia
- Les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial
- Events East
- Invest Nova Scotia
- L'hôpital IWK Health Centre et Santé Nouvelle-Écosse
- La Société des alcools de la Nouvelle-Écosse
- Le Musée de la Nouvelle-Écosse
- La Nova Scotia Provincial Housing Agency

points de vue des personnes concernées

Connaissances d'une personne ou d'un groupe de personnes qui, grâce à leurs expériences vécues, sont devenues des expertes en ce domaine.

